



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 janvier 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 janvier 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 janvier 2003

Office de Tourisme : Subvention Transitoire

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, M. Bernard JOURDAIN, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Bernard BELLEC donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

Excusés :

Madame Laroche a quitté la séance sans être remplacée. Le départ d'un conseiller ne serait vicier la validation d'une délibération. Le conseiller retiré, dans ce cas, est considéré comme s'étant abstenu pour le vote de la délibération (CE-30/10/1931- Mercangéli)
Messieurs Guibert et Epplin ayant quitté la séance sans désigner de mandataire sont excusés à partir de cette délibération ainsi que Madame Chollet et Monsieur Tronel qui leur avaient donné pouvoir.

Vie Associative/Jumelages**Office de Tourisme : Subvention Transitoire**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Le Conseil Municipal du 28 juin 2002 a prononcé la création de la régie Office de Tourisme dotée de la seule autonomie financière. Cette régie devait être de plein exercice à compter du 1^{er} janvier 2003, après que son Conseil d'Exploitation dûment désigné et mis en place ait émis un avis favorable sur le projet de budget présenté par le directeur.

Ainsi, le Conseil Municipal du 16 septembre 2002 a procédé à la nomination du Conseil d'Exploitation, celui ci s'est réuni le 6 novembre 2002 et a approuvé son projet de budget.

Le Conseil Municipal n'ayant pu se réunir au mois de décembre pour adopter ce projet de budget ainsi que les autres modalités de passage en régie, il est nécessaire pour permettre à l'Office de Tourisme de fonctionner pendant une période intermédiaire de 3 mois de lui attribuer une subvention de fonctionnement de **51 898 euros**.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention jointe en annexe ;

*Le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme pour une période transitoire, jusqu'à l'entrée en vigueur de plein exercice, de la régie à autonomie financière, à hauteur de **51 898 euros**, est prévu dans les crédits par anticipation de janvier 2003.*

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)